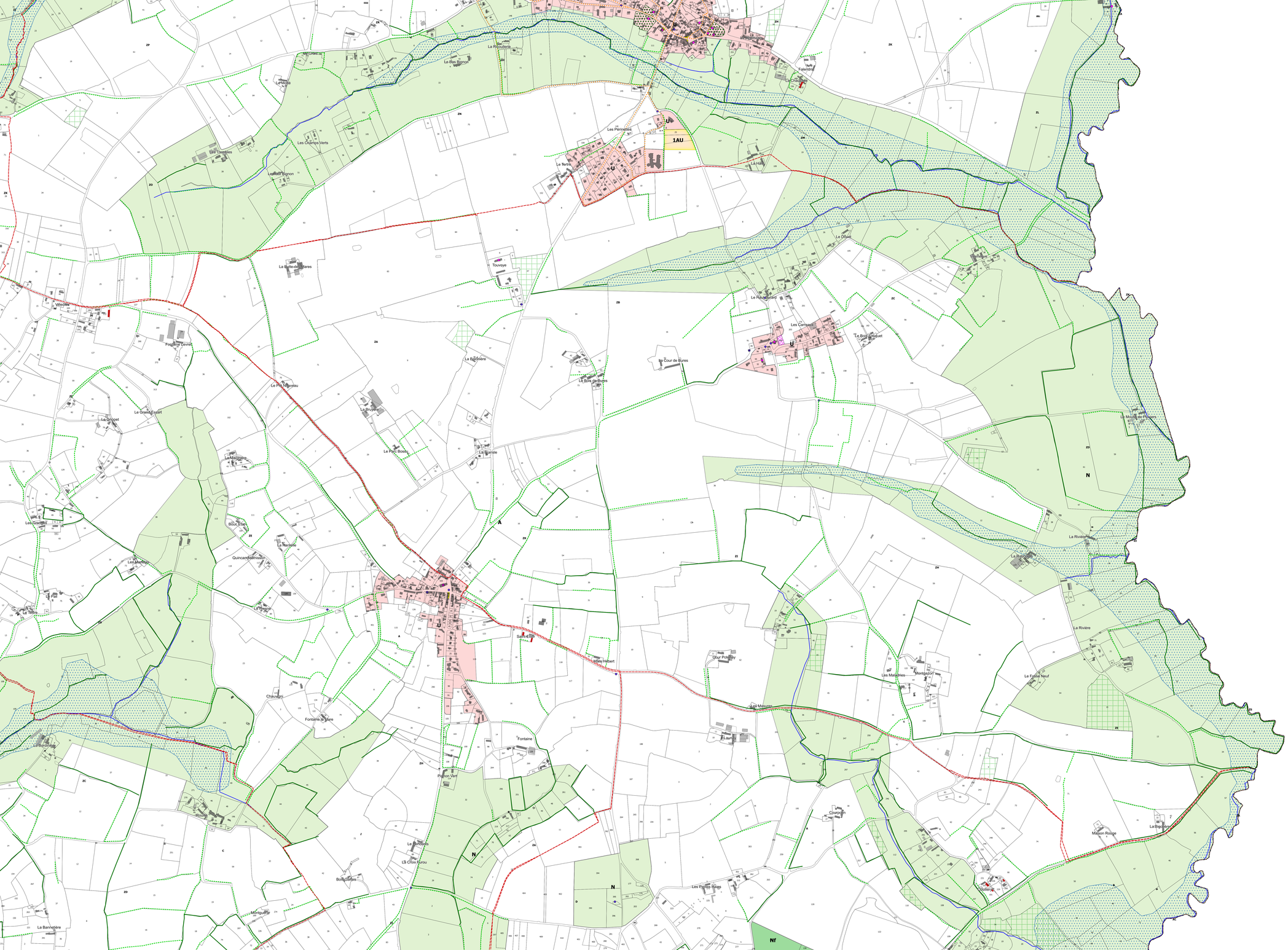


Limite de commune

Prescriptions ponctuelles

- Petit patrimoine (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine bâti (L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Prescriptions linéaires

- Linéaire commercial à protéger (L151-16 du Code de l'Urbanis
- Chemin à conserver, continuité piétonne (L151-38 du Code de
- Mur à protéger (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Haies à enjeux modérés
- Haies à enjeux majeurs
- Cours d'eau

Prescriptions surfaciques

- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Espace boisé classé (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Jardin à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)

Informations surfaciques

- Zone inondable

Limite de zonage

- U
- 1AU
- A
- N
- Nf

N°	Emplacement réservé	Bénéficiaire	m²
2	Espace public	Commune	996

DEPARTEMENT DE L'ORNE (61)

Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

DOCUMENT D'ARRET

Pièce n°6.1.5

Echelle : 1/5 000e

REGLEMENT GRAPHIQUE

BURES

-

	Prescription	Arrêt	Approbation
Révision du PLU	03.07.2018	06.03.2025	XX.XX.XXXX

Ouest am
Intelligence collective au service des territoires

Février 2025